

Svetlana Vogeleer-Aloushkova, Université catholique de Louvain
svetlana.aloushkova@uclouvain.be

Anne Delizée, Université de Mons
Anne.DELIZEE@umons.ac.be

Svetlana Vogeleer is Professor Emeritus at the Université Catholique de Louvain (Louvain School of Translation and Interpreting). She is currently invited professor at the Université Catholique de Louvain and the Université Saint-Louis-Brussel, in charge of *Textual, Discursive and Cognitive Approaches to Translation, Linguistics Applied to Translation and Simultaneous Interpreting*. Her current research interests focus on cognitive pragmatics and cognitive and discourse-analytical approaches to translation and interpreting. She is the author of numerous articles and (co-)editor of 14 volumes, among which (in collaboration with M.-A. Lefer) *Genre- and Register-related Discourse Features in Contrast (Benjamins Current Topics 87, 2016)* and *Interference and Normalization in Genre-controlled Multilingual Corpora (Belgian Journal of Linguistics 27, 2013)*.

Anne Delizée est licenciée en traduction de l'École d'Interprètes Internationaux de Mons, ainsi qu'en philologie slave de l'Université Libre de Bruxelles. Elle a enseigné la traduction à l'Université d'État de Moscou Lomonosov, à l'Institut Supérieur de Traducteurs et Interprètes et à l'Institut libre Marie Haps (Bruxelles), ainsi qu'à l'Université de Lille 3. Elle s'est spécialisée dans l'interprétation dans les services publics depuis 2005. Elle est actuellement assistante à la Faculté de Traduction et d'Interprétation de l'Université de Mons. Sa recherche doctorale porte sur le rôle de l'interprète en santé mentale, éclairé par ses positionnements intersubjectifs au sein de la triade.

Le discours de l'interprète de dialogue : les énoncés à la troisième personne dans une interaction argumentative. Une étude de cas.

Résumé

Cette étude de cas examine le recours de l'interprète de dialogue à deux types d'énoncés à la troisième personne : les énoncés descriptifs (Locuteur : Je viendrai demain → Interprète : Elle viendra demain) et les énoncés avec l'inquit (Elle dit je viendrai demain), au cours d'une interaction à contenu fortement argumentatif. Située dans le cadre d'une analyse de discours intégrant la dimension rhétorico-argumentative, l'étude vise à identifier les facteurs d'ordre discursif et/ou rhétorico-argumentatifs susceptibles de déclencher le recours spontané de l'interprète à la troisième personne.

Mots-clés : énoncés descriptifs, énoncés avec l'inquit, pragma-dialectique intégrée, stratégies rhétorico-argumentatives

1. Objet de l'étude

Tout interprète exerçant régulièrement pour les services publics sait que les prescriptions normatives imposent le déictique « je » dans le discours représentant la parole du locuteur primaire (*e.g.* Bancroft, 2005, p. 23 et 26). Au cours d'un dialogue interprété, le discours à la première personne contribue, selon Wadensjö (1997, p. 49), à créer l'illusion d'un échange direct entre les parties monolingues. Cependant, de nombreuses études qui se penchent sur le discours de l'interprète dans des situations réelles constatent que, malgré les prescriptions, les énoncés à la troisième personne restent relativement fréquents.

Cet écart par rapport à la norme est observé dans différents secteurs d'intervention, notamment dans le domaine judiciaire (*cf.* *e.g.* Angermeyer, 2009 ; Cheung, 2012), en santé somatique (Johnen & Meyer, 2007 ; Dubslaff & Martisen, 2005 ; Van de Mieroop, 2012), ou encore au cours des séances de psychothérapie (Bot, 2005). Pour certains chercheurs, le recours à la troisième personne est plutôt caractéristique du discours des interprètes non professionnels ou débutants (Angermeyer, 2009 ; Dubslaff & Martisen, 2005). D'autres auteurs observent que ces glissements sont trop fréquents pour être attribués au manque de professionnalisme de l'interprète (Bot 2005). D'autres encore constatent que le recours à la troisième personne est parfois indispensable pour identifier la personne qui parle, surtout dans des interactions polyadiques (Cheung, 2012).

Notre étude de cas porte sur un dialogue triadique à contenu fortement argumentatif, tenu en marge d'une consultation psychothérapeutique. L'objectif de l'étude est d'établir s'il y a, dans le cadre de cette interaction, des facteurs d'ordre discursif et/ou rhétorico-argumentatif susceptibles d'expliquer le recours spontané de l'interprète à des énoncés à la troisième personne. L'étude se situe dans le cadre d'une analyse de discours qui intègre une dimension argumentative et rhétorique. Nous adopterons une perspective qui envisage le discours de l'interprète comme un discours à part entière, possédant sa propre cohérence interne, notamment la cohérence référentielle au sein d'une suite d'énoncés, et sa cohérence et son efficacité externes, pragmatiques, par rapport aux objectifs communicatifs (rhétoriques, illocutoires, intersubjectifs) que l'interprète, comme tout locuteur « normal », cherche à atteindre en produisant son discours. L'option que nous privilégierons dans cette étude n'est

donc pas d'analyser *un* discours, celui du locuteur primaire, et sa *restitution* par l'interprète, mais de comparer *deux* discours, celui du locuteur primaire et celui de l'interprète¹.

Notre analyse porte sur deux types d'énoncés à la troisième personne relevés dans l'interaction étudiée, illustrés par (1a, b) et (2), où L est le locuteur primaire et I l'interprète.

(1) L : Je viendrai demain.

I : a. Elle viendra demain.

b. Elle promet de venir demain.

(2) L : Je viendrai demain.

I : Elle dit je viendrai demain².

Le premier type (1) sera désigné par le terme d' « énoncé descriptif ». Selon nous, tant (1a) que (1b) ne relèvent pas du discours indirect, mais sont des énoncés descriptifs, évaluables en termes de vérité ou de fausseté. Sur le plan sémantique (vériconditionnel), les phrases (1a) et (1b) se distinguent du discours indirect (*Elle dit qu'elle viendra demain*) de la manière suivante. Dans le discours indirect, le locuteur-rapporteur, en l'occurrence l'interprète, se dégage de toute responsabilité de la vérité de la proposition enchâssée sous le verbe de dire en transférant cette responsabilité au locuteur rapporté (ici, c'est *elle* qui est la seule personne à savoir si elle vient ou non demain). Par contre, dans (1a), c'est le locuteur, en l'occurrence l'interprète, qui se porte garant de la vérité de la proposition *elle venir demain* étant donné que (1a) ne contient aucune référence à l'existence d'un acte locutoire (un acte de *dire*) d'un locuteur primaire quelconque. Toute mise en doute de la vérité de (1a) (*Ce n'est pas vrai, elle ne viendra pas demain*) met en cause son seul et unique locuteur, c'est-à-dire l'interprète. La phrase (1b) diffère, elle aussi, du discours indirect en ce que c'est l'interprète qui se porte garant de l'existence d'une situation dans laquelle quelqu'un (*elle*) effectue un acte de promesse restreint par un certain contenu (la promesse de venir demain). La phrase est vraie si cette situation existe ; elle est fausse (*Ce n'est pas vrai, elle ne promet pas de venir demain*) soit parce que *elle* n'effectue aucun acte illocutoire, soit parce que *elle* n'effectue pas un acte de promesse mais un autre acte illocutoire, par exemple celui de menace, soit encore parce que l'acte de promesse est restreint par un autre contenu, par exemple celui de venir après-demain. Dans tous les cas, à la différence de la

¹ Normalement, l'interprète n'a pas le statut de locuteur parce qu'il n'est pas censé *produire* un discours mais uniquement *reproduire* le discours d'autrui. Notre démarche s'écarte sur ce point de la démarche classique. Nous reviendrons sur cette question dans la suite de l'article et plus particulièrement dans la section 3.1.

² Supposant qu'il s'agit d'une transcription du discours oral, nous omettons les marques typographiques du discours direct.

proposition enchâssée du discours indirect, ce n'est pas *elle* qui est tenue pour responsable de la vérité ou de la fausseté du contenu propositionnel de (1b) mais bien l'interprète, qui reste son seul locuteur.

Notons que l'interaction qui fait l'objet de notre analyse ne contient aucune occurrence du discours indirect³.

Le type illustré par (2) est un *discours direct avec l'inquit*, ou en d'autres termes, une *citation avec l'inquit*, où l'inquit (*elle dit*) renvoie à la source de l'acte de l'énonciation⁴. Comme pour tout discours direct, le locuteur-rapporteur, en l'occurrence l'interprète, ne porte aucune responsabilité de la vérité du contenu propositionnel de celui-ci. Cependant, l'inquit lui-même (*elle dit*) constitue un espace énonciatif du locuteur-rapporteur (ici, l'interprète). Tout marqueur discursif qui y figure, par exemple *Elle dit justement je viendrai demain*, constitue une trace énonciative relevant de la subjectivité de l'interprète.

Après cette introduction, nous proposons dans la section 2 une brève contextualisation des données discursives (2.1) et nous présenterons en 2.2 le cadre théorique de notre analyse, plus particulièrement ses aspects argumentatif et rhétorique. En 2.3, le schéma d'analyse esquissé en 2.2 sera appliqué à l'analyse du discours des locuteurs primaires. Dans la section 3, nous examinerons le statut du discours de l'interprète par rapport à celui d'un locuteur « normal » (3.1) ; notre analyse portera ensuite sur la fonction des énoncés descriptifs (3.2) et du discours direct avec l'inquit (3.3) dans le discours de l'interprète. La section 4 présente les conclusions de notre analyse.

2. Cadre théorique

2.1. Présentation des données discursives et synopsis de l'interaction

La séquence analysée dans cet article se déroule à la fin d'une consultation psychothérapeutique⁵ entre une psychologue clinicienne francophone (désormais T) et une patiente russophone (désormais P). La consultation a lieu dans un centre de santé mentale où

³ Pour des raisons de clarté, nous éviterons ici le terme de *discours rapporté* (cf. e.g. Cheung, 2012) parce que celui-ci englobe différents types de discours. Pour les mêmes raisons, notamment pour éviter toute confusion avec le discours indirect, nous ne reprendrons pas les termes, proposés par Bot (2005, p. 246), de « traduction indirecte » (*indirect translation*) pour des énoncés analogues à (1a) (l'exemple de Bot : *L : I went to school → I : He went to school*), et de « représentation indirecte » (*indirect representation*) pour le discours indirect (l'exemple de Bot, *L : I went to school → I : He says (that) he went to school*).

⁴ Dans les théories de la polyphonie linguistique, le discours direct avec l'inquit est également appelé *discours direct rapporté* ; ce type de discours direct est opposé au *discours direct libre* (discours direct sans inquit) (cf. e.g. Nølke, Fløttum & Noren 2004, p. 67). En adoptant cette terminologie, on pourrait donc considérer que lorsque l'interprète utilise la première personne sans inquit, il est question du discours direct libre.

⁵ Pour des informations sur le corpus dont est issue la séquence analysée dans cet article (EnTh7 / 48 : 51 – 54 : 15), voir Delizée & Michaux dans ce volume.

travaillent plusieurs thérapeutes. L'interprète, russophone, est philologue de formation, travaille depuis 13 ans en tant qu'interprète pour les services publics et a suivi plus de 750 heures de formation spécifique à cette profession. Elle interprète sur le mode de la « consécutive courte » sans prise de notes.

P a obtenu, après quelques difficultés, un permis de séjour en Belgique en raison de l'état de santé de son enfant. À la fin de la consultation, T demande à P l'autorisation de citer son cas dans un article qu'elle a l'intention de publier. Le premier tour de parole de T est très élaboré du point de vue argumentatif : la demande y est suivie d'une promesse de respecter l'anonymat de P et de plusieurs arguments en faveur de la demande. Le tour de parole se termine par une reprise de la demande et de la promesse de l'anonymat.

P, dans deux tours de parole consécutifs, met en doute la possibilité de préserver son anonymat en cas de pression de la part des autorités sur T et évoque sa peur de se voir retirer son permis de séjour.

T continue à assurer qu'elle fera tout pour préserver l'anonymat de P. Finalement, elle propose à P de lui soumettre son article pour accord avant de le publier. Dans son dernier tour de parole, P insiste sur sa peur des conséquences négatives. T clôture la séquence en exprimant sa compréhension.

Cette séquence a été transcrite selon les conventions présentées en annexe. Les interventions en russe sont suivies d'une traduction en français aussi proche que possible de l'original. L'objectif est de tenter de reproduire chez le lecteur francophone les mêmes effets que l'énoncé original aurait eus sur un interlocuteur russophone afin que cette traduction puisse servir de point de comparaison par rapport au discours de l'interprète (cf. Traverso, 2002).

2.2. Modèle hiérarchique de l'analyse

Comme le montre le synopsis ci-dessus, notre étude porte sur une interaction à visée argumentative, où chaque tour de parole met en œuvre différentes stratégies de persuasion. Pour en analyser les aspects argumentatifs et surtout rhétoriques, nous nous appuyerons sur la théorie pragma-dialectique intégrée de van Eemeren & Houtlosser (*e.g.* 1999, 2000) en adaptant ses principes de base aux besoins de notre analyse (cf. *infra*).

Dès ses premières versions (van Eemeren & Grootendorst, *e.g.* 1984), la pragma-dialectique part du principe que tout discours argumentatif vise idéalement à résoudre un conflit d'opinions ou d'intérêts. Un discours argumentatif, qu'il soit dialogal ou monologal, met en scène deux

rôles, celui de Proposant et celui d'Opposant, qui peuvent être endossés par le même locuteur, ce qui déclenche des effets de *dialogisme* (au sens bakhtinien du terme) : les effets dialogiques se manifestent lorsque la parole du locuteur repose sur des hypothèses qu'il construit au sujet de la réception et de l'interprétation de son discours par un interlocuteur *in praesentia* ou *in absentia* (cf. e.g. Vion, 2006)⁶.

Comme son nom l'indique, l'approche pragma-dialectique comprend deux volets. Le volet dialectique porte sur les aspects relatifs au raisonnement. Il rend compte des règles garantissant la validité du raisonnement, des schémas argumentatifs (modèles stéréotypiques du raisonnement utilisés dans l'argumentation conversationnelle quotidienne, cf. Macagano & Walton, 2010, p. 2), identifie des arguments fallacieux. Quant au volet pragmatique, il définit les mouvements argumentatifs en termes d'actes de langage caractéristiques du contexte de conflit d'opinions ou d'intérêts.

La version intégrée de la théorie pragma-dialectique, plus récente (van Eemeren & Houtlosser, e.g. 1999, 2000), ajoute le volet rhétorique aux deux volets de base. Si la dialectique idéalise quelque peu le jeu argumentatif en supposant que son seul objectif est de résoudre un conflit d'opinions ou d'intérêts de manière raisonnable, le volet rhétorique, plus réaliste, part du principe que chacune des parties peut procéder à des ajustements stratégiques (*strategic manoeuvring*) pour résoudre le conflit en sa faveur. Tout comme la rhétorique aristotélicienne classique, le volet rhétorique de la pragma-dialectique intégrée rend compte des stratégies de persuasion utilisées à chaque étape de l'argumentation. Les stratégies, ou les preuves, rhétoriques classiques sont la preuve par le *logos* (raisonnement, arguments rationnels), la preuve par le *pathos* (appel aux émotions et aux sentiments de l'interlocuteur) et la preuve par l'*ethos* (la crédibilité du locuteur véhiculée par l'image qu'il construit de lui-même dans et par son discours) - (cf. Aristote, 2007). De manière plus large, on entend par *moyens rhétoriques* tous les moyens utilisés dans le discours pour influencer l'état mental (croyances, valeurs, intentions, désirs) de l'interlocuteur (cf. e.g. White, 2003) ou, dans les termes de Perelman & Olbrechts-Tyteca (1992, p.5), « les techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment ».

⁶ Il s'agit alors d'un dialogisme *interlocutif*, qui prend en compte les réactions anticipées d'un interlocuteur réel ou imaginaire. Ce cas diffère du dialogisme *interdiscursif*, phénomène qui, selon Bakhtine/Vološinov, est omniprésent dans tout discours, puisque même « une intervention verbale imprimée participe, en quelque sorte, à la discussion idéologique sur une grande échelle : elle répond à quelque chose, anticipe les réponses et les objections éventuelles, cherche un soutien, etc. Tout énoncé n'est qu'un élément de l'échange verbal continu. » (Vološinov 1930/2010, p. 321).

Nous adopterons un modèle hiérarchique d'analyse qui s'écarte quelque peu des principes posés par la pragma-dialectique. Dans le modèle pragma-dialectique, les mouvements argumentatifs sont définis en termes d'actes de langage. Cela signifie que le volet dialectique (argumentatif) et le volet des actes de langage sont situés au même niveau. Dans notre modèle hiérarchique, les actes de langage se ramènent strictement aux actes illocutoires classiques (assertifs, directifs, commissifs (promissifs), expressifs et déclaratifs ; cf. Searle, 1969). Ils sont dissociés des mouvements argumentatifs et se situent à un niveau inférieur de l'analyse, subordonné au niveau rhétorique⁷.

Notre modèle hiérarchique d'analyse est représenté dans le schéma (3) :

- (3) - Dialectique (étapes de l'argumentation, schémas argumentatifs)
 - Rhétorique (stratégies de persuasion)
 - Actes illocutoires
 - Gestion des relations intersubjectives (gestion des faces)
 - Moyens d'expression

La dimension dialectique (argumentative) se situe au niveau supérieur de la hiérarchie et représente un cadre global régissant les niveaux inférieurs. La dimension rhétorique (stratégies de persuasion) se situe au niveau suivant. Les actes illocutoires se situent au niveau subordonné à la dimension rhétorique. Les stratégies de gestion des faces (cf. Brown & Levinson, 1987), qui visent à influencer les relations intersubjectives, se situent à un niveau subordonné à celui des actes illocutoires. Finalement, au niveau inférieur de cette hiérarchie, on trouve les moyens

⁷ Sans entrer dans les détails de la discussion, notre écart vis-à-vis du modèle pragma-dialectique découle des considérations suivantes. Un acte illocutoire accompli avec succès et qui atteint son but (qui est satisfait) ne vise jamais, en tant que tel, à provoquer l'émergence d'une croyance (intention, désir) chez l'interlocuteur. En d'autres termes, il ne vise pas à modifier l'état mental de celui-ci. Par exemple, le seul objectif d'un acte directif est que le destinataire de cet acte effectue l'action demandée. L'acte en question ne prétend pas convaincre le destinataire de l'utilité/l'intérêt, etc., de cette action (cf. Dominicy 2015); il ne prétend pas non plus lui inspirer le désir de l'effectuer. L'argumentation et la rhétorique, par contre, servent précisément à persuader, convaincre le locuteur, c'est-à-dire à modifier son état mental. Au niveau des actes de langage, les mouvements argumentatifs et les stratégies rhétoriques pourraient être traités en termes d'*actes de discours*, une catégorie d'actes complexes, composés souvent de plusieurs actes illocutoires subordonnés, dont le but, et donc les conditions de satisfaction, consistent précisément à créer l'émergence d'une croyance (intention, désir) chez l'interlocuteur (cf. Dominicy 2015). Cette discussion dépasse le cadre de la présente étude et pourrait utilement faire l'objet d'un développement ultérieur. Quoiqu'il en soit, dans le cadre de cette étude, nous situons les actes *illocutoires* proprement dits à un niveau subordonné à ceux de la rhétorique et de l'argumentation.

d'expression (lexique et structures syntaxiques), subordonnés à un ou plusieurs niveaux supérieurs.

2.3. Application du modèle d'analyse au discours des locuteurs primaires

Pour illustrer notre modèle d'analyse, nous proposons de l'appliquer brièvement aux stratégies rhétorico-argumentatives mises en œuvre dans les tours de parole de T (la thérapeute), qui endosse le rôle de Proposant (4), et de P (la patiente), qui intervient dans le rôle d'Opposant ((5) et (6)).

- (4) T : 4.1. euh juste une chose je voulais vous demander eu:h, si vous étiez d'accord, que euh, je prenne la situation de [*prénom de l'enfant*], 4.2. heu: bien sûr complètement anonymisée, (...) 4.3. parce qu'on fait avec la ligue des droits de l'homme, eu:h une brochure 4.4. pour dénoncer euh donc la façon dont la belgique heu traite les régularisations médicales, (...) 4.5. et donc eu:h ben voilà le l'exemple de votre fils en tout cas, eu:h est un exemple qui pourrait euh être euh utile pour montrer euh l-l'aberration, eu:h de tout ça. 4.6. (...) enfin donc euh est-ce que vous seriez d'accord que je j'utilise votre situation, 4.7. en la rendant donc normalement non [*petit rire en prononçant/ reconnaisSABLE, euh, comme exemple.*]⁸

Au niveau dialectique, le tour de parole (4) du Proposant (T) comprend les étapes de confrontation, d'ouverture et de pro-argumentation de la discussion critique.

- 1) T avance le sujet de la discussion sous la forme d'un acte illocutoire indirect de demande (4.1). Au niveau intersubjectif, tout acte illocutoire directif, y compris un acte de demande, est un FTA (*Face Threatening Act*), menaçant pour la face négative de l'interlocuteur (restriction de sa liberté d'action, cf. Brown & Levinson, 1987, p. 312). Au niveau des moyens d'expression, ce FTA est assorti de nombreuses précautions visant à ménager la face négative de P : le recours à un acte illocutoire indirect dérivé d'un acte interrogatif, un minimiseur (*juste une chose*), un imparfait de politesse (*je voulais vous demander*)⁹, une subordonnée interrogative indirecte comportant un imparfait hypothétique (*si vous étiez d'accord*). Les pauses avec du remplissage vocal (*euh*) qui émaillent ce tour de parole, ainsi que le petit rire nerveux, sont des marqueurs d'embarras et/ou d'incertitude qui, étant donné leur nombre important, revêtent une dimension fonctionnelle : ils rendent eux aussi la requête moins abrupte (cf. Kerbrat-Orecchioni, 2011, p. 215) ;

⁸ Pour des raisons de volume éditorial, nous n'avons reproduit dans cet article que les passages les plus éloquents de la séquence analysée. Pour une reproduction complète de l'extrait et une analyse des positionnements intersubjectifs de l'interprète, voir Delizée (thèse de doctorat en cours).

⁹ Au sujet de l'imparfait de politesse, ou imparfait d'atténuation, cf. *e.g.* Anscombe (2004).

- 2) T développe une ligne pro-argumentative subordonnée : les arguments de cause (4.3) et de but (4.4), ainsi que l'argument par l'illustration (4.5), sont liés à la demande (4.1) par une relation de justification.

Sur le plan rhétorique, (4.3) et (4.4) sont au service de l'*ethos* de T. Les preuves par l'*ethos* visent à renforcer la crédibilité du locuteur en mettant en valeur sa compétence, son intégrité ou sa bonne volonté à l'égard de l'interlocuteur (cf. e.g. Amossy, 2010, p. 5-6 ; Gallez & Reynders, 2015, p. 68). Ici, ces énoncés créent l'image d'un locuteur aussi bien compétent ((4.3) : *on fait avec la Ligue... une brochure*) qu'intègre, au service d'une « juste cause » ((4.4) : *pour dénoncer la façon dont la Belgique traite...*) défendue par une organisation respectée de tous. L'énoncé (4.3) est également un « argument d'autorité » adressé à P : la demande de T est (indirectement) une demande de la Ligue des Droits de l'Homme. Dans les énoncés (4.4) et (4.5), T fait appel aux sentiments de P (la preuve par le *pathos*), à sa solidarité avec les victimes des mêmes injustices que celles qu'elle-même a subies antérieurement.

Au niveau de l'expression, le lexique de ces deux énoncés porte des marques de *pathos* (*dénoncer la façon...* ; *l'aberration de tout ça*). Les mots émotifs (les *pathèmes*) sont une sorte d'arguments implicites : ils présupposent un raisonnement classificatoire (*on dénonce ce qui est injuste, donc la façon dont la Belgique traite... est injuste ; tout ça est une aberration*) qui est ainsi présenté comme partagé par l'interlocuteur (cf. Macagano & Walton, 2010, p. 8). Autrement dit, au niveau des relations intersubjectives, T crée un sentiment d'empathie avec P ;

- 3) En (4.2), T anticipe la contre-argumentation de P par un recours à la figure de la *concordato* (van Eemeren & Houtlosser, 1999), c'est-à-dire qu'elle choisit parmi les ressources argumentatives disponibles celle qui est à la fois adaptée à son propre objectif et conforme au point de départ qu'elle suppose à son interlocutrice. En effet, dans son emploi concessif, le marqueur discursif *bien sûr* déclenche un effet dialogique (cf. White, 2003) ; en l'occurrence, *bien sûr* présente la suite de l'énoncé comme une réponse de T à une condition susceptible d'être posée par P. Par le mouvement concessif (4.2), T s'engage à préserver l'anonymat de P dans son article. Au niveau des actes illocutoires, (4.2) est un acte de promesse (l'engagement du locuteur à effectuer une action désirable pour l'interlocuteur), dont l'efficacité est renforcée, au niveau des moyens d'expression, par l'intensificateur (*complètement anonymisée*).

Au niveau rhétorique, (4.2) constitue une preuve par l'*ethos*, qui exploite ici la stratégie de « bonne volonté » : l'énoncé crée l'image d'un locuteur bien intentionné à l'égard de

l'Opposant, capable de faire des concessions pour prendre en compte les intérêts de celui-ci. Au niveau des relations intersubjectives, le marqueur *bien sûr* présente la garantie de l'anonymat comme une valeur commune à T et à P, c'est-à-dire que T tente de créer ici aussi un sentiment d'alliance avec P ;

- 4) En (4.6), les arguments justificatifs (4.3), (4.4) et (4.5) sont suivis d'une reprise de la demande, dont le contenu propositionnel (*que j'utilise votre situation*) est restreint en (4.7) par la condition d'anonymat, exprimée une première fois en (4.2). Notons que le pouvoir persuasif de (4.7) est affaibli par rapport à celui de (4.2) étant donné l'emploi malencontreux de l'adverbe *normalement* : celui-ci implique que l'efficacité de la promesse de rendre l'identité de P *non reconnaissable* n'est pas garantie à 100%.

Les tours de paroles (5) et (6) de l'Opposant (P), entrecoupés par les protestations de T, constituent, sur le plan dialectique, l'étape de contre-argumentation.

(5) P :

- 5.1. et heu : (...) si à l'avenir, disons, quelqu'un a des questions, voilà ici vous avez cité, là voilà : cet enfANT concret, mai::s donnez s'il vous plaît le prénom, nom de famille (...) et le dossier (...).
5.2. j'ai tellement pEUR de 5.3. perdre voilà ce que, comme on dit, ce que nous avons acquis voi::là
5.4. et: je m'inquiète pour ça.

T: non, non, pas du tout.

(6) P:

- 6.1. mai:s si c'est le ministère des affaires étrangères, si c'est les forces de l'ordre officielles, qui officiELLEMENT, par le tribunal demandent cette information?

P n'oppose pas de refus direct à la demande de T. Sur le plan intersubjectif, un refus est un acte illocutoire particulièrement menaçant aussi bien pour la face négative de l'interlocuteur (parce qu'il empêche l'exécution de son plan) que pour sa face positive (ses désirs ne sont pas reconnus). Le refus est en outre dommageable pour la face positive du locuteur lui-même car celui-ci fait ainsi preuve de son manque de bonne volonté à coopérer (cf. Siebold & Busch, 2015, p. 54). Afin de mitiger le FTA, P adopte, sur le plan rhétorique, l'une des stratégies typiques du refus indirect¹⁰ en faisant appel, en (5.1) et (6.1), à des facteurs situationnels hypothétiques « hors contrôle » qui mettent en doute la garantie de l'anonymat :

- en (5.1), P recourt à un « argument d'autorité » en évoquant une situation hypothétique où *quelqu'un* exerce une pression sur T ;

¹⁰ Au sujet des stratégies de refus indirect, cf. *e.g.* Siebold & Busch, 2015, ainsi que Ekberg & Le Couteur, 2015.

- en (6.1), le degré d'autorité est encore renforcé (*les forces de l'ordre officielles qui officiellement, par le tribunal*), ce qui a pour effet de mettre davantage en doute l'infailibilité de la garantie d'anonymat avancée par T.

Toujours sur le plan rhétorique, P avance une preuve par le *pathos* : en (5.2) *j'ai tellement peur* et en (5.4) *et je m'inquiète pour ça*, elle fait appel à la pitié (argument *ad misericordiam*). De manière générale, l'argument de la peur est typiquement lié à celui des conséquences négatives (Walton, 2012), relation exploitée en (5.2) et (5.3) : *peur de perdre (...) ce que nous avons acquis*.

L'analyse proposée dans cette section part de l'hypothèse, fautive, que le dialogue se déroule entre deux participantes s'exprimant dans la même langue. Dans la situation réelle, chacune des participantes n'a accès qu'à son propre discours et à celui de l'interprète. C'est donc l'interprète qui endosse, tour à tour, le rôle de Proposant et celui d'Opposant. Dans la section 3, nous examinerons le discours de l'interprète en nous concentrant sur la fonction que les énoncés descriptifs à la troisième personne et le discours direct avec l'inquit remplissent par rapport à la dimension rhétorico-argumentative.

3. Les énoncés à la troisième personne et la rhétorique du discours de l'interprète

3.1. Le statut du discours de l'interprète

Le discours du locuteur primaire comprend deux couches de sens. La première est le sens sémantique (le contenu propositionnel). Ce sens se ramène à la référence à un état de choses dans le monde. Le sens sémantique étant vériconditionnel, c'est le locuteur qui assume la responsabilité de la vérité de ce qui est dit (cf. section 1). La seconde couche, qui comprend plusieurs niveaux, est le sens pragmatique, non vériconditionnel. Ce sont les différents niveaux de ce sens (dialectique (argumentatif) – rhétorique – illocutoire – intersubjectif) qui forment la structure hiérarchique représentée dans notre schéma (3). Tout en étant signalés par des indices linguistiques, ces différents sens, pragmatiques au sens large du terme, sont implicites. Comprendre ces sens équivaut à *interpréter* ce que le locuteur *veut* communiquer¹¹.

Le discours de l'interprète se distingue de celui du locuteur primaire en ce qu'il est, par définition, échoïque (cf. *e.g.* Blakemore & Gallai, 2014 ; au sujet des différentes variantes du discours échoïque, cf. Wilson & Sperber, 2012). Selon l'approche prescriptive, le discours de l'interprète a le statut de *citation*. C'est ce statut qui impose à l'interprète de gommer son

¹¹ Cf. l'opposition gricéenne « what is said vs what is meant » (Grice, 1975).

déictique personnel (*je*) au profit du déictique du locuteur primaire. Cependant, comme nous le verrons plus loin, le gommage du déictique ne signifie pas que l'interprète ne laisse aucune trace de sa propre énonciation dans le discours qu'il met en scène.

En sémantique, l'approche la plus courante de la citation est celle de la « théorie de l'identité » de Frege (1892/1960). Selon cette théorie, une expression citée, que ce soit un mot ou tout un discours, ne réfère qu'à elle-même, c'est-à-dire non pas à un objet du monde, mais à un objet linguistique. Dans cette logique, le discours-citation de l'interprète ne réfère donc pas à un état de choses dans le monde mais uniquement au discours cité. C'est la raison pour laquelle l'interprète n'est pas responsable de la *vérité* du contenu propositionnel du discours qu'il « cite » ; il n'est responsable que de la *fidélité* de son discours « citant » au discours « cité ».

Les choses se compliquent lorsqu'on aborde les sens pragmatiques et cela, même si l'on se positionne dans un monde prescriptif idéal qui suppose qu'une citation exacte (répétition) dans une autre langue soit possible. Étant implicites, les sens pragmatiques requièrent une *interprétation* de la part de l'interprète. Ce n'est que lorsqu'il interprète mentalement, spontanément et en temps réel, les objectifs communicatifs (argumentatif-rhétorique-illocutoire-intersubjectif) du locuteur primaire qu'il est en mesure de façonner son discours en fonction de ces objectifs tels qu'il les a interprétés. C'est pourquoi, malgré les prescriptions, l'interprète reste un locuteur.

L'effacement énonciatif d'un locuteur qui fait parler, dans sa parole, un autre sujet est rarement total. Même dans une vraie citation, dans un discours unilingue, « il subsiste des attitudes réactives implicites, des présupposés, des orientations argumentatives particulières » du locuteur citant (Vion, 2004, p. 100). C'est vrai à plus forte raison pour le discours de l'interprète, qui est souvent obligé de restructurer le discours « cité » pour des raisons linguistiques, cognitives ou... rhétoriques.

3.2. Énoncés descriptifs

La règle de discours-citation, qui a pour corollaire l'effacement énonciatif de l'interprète, est transgressée lorsque celui-ci produit un énoncé descriptif à la troisième personne du type « Elle viendra demain ». En effet, en produisant ce genre d'énoncé, l'interprète récupère le statut de locuteur à part entière et endosse la responsabilité de la vérité du contenu propositionnel (cf. section 1).

La séquence qui fait l'objet de notre analyse comporte trois occurrences d'énoncés descriptifs ((7.1), (8) et (9.1)). Les énoncés (7.1) et (9.1) contiennent un verbe potentiellement performatif (*demander*), c'est-à-dire un verbe qui comprend une composante locutoire (*dire*) et une

composante qui nomme l'acte illocutoire (*dire + demande*). Cependant, un verbe potentiellement performatif n'est performatif que lorsqu'il figure dans un énoncé à la première personne, où le locuteur nomme l'acte qu'il est en train d'effectuer. Un verbe performatif rend le contenu propositionnel trivialement vrai, non niable : *Je te demande de sortir.* - #¹² *Ce n'est pas vrai, tu ne me demandes rien.* Par contre, dans un énoncé à la troisième personne, le locuteur ne fait que *décrire* une situation. Le contenu de l'énoncé est donc tout aussi évaluable en termes de vérité/fausseté que celui de n'importe quel autre énoncé assertif non performatif (*Elle te demande de sortir. – Ce n'est pas vrai, elle ne me demande rien.*).

Le premier énoncé descriptif, (7.1), correspond au début du premier tour de parole de T, soit à l'étape d'ouverture de la discussion critique. L'énoncé (7.2) est cité ici à titre de co-texte immédiat de (7.1). Son analyse suivra dans la section 3.3.

(7) Thérapeute

Interprète

<p>7.1. euh juste une chose je voulais vous demander eu::h, si vous étiez d'accord, que euh, je prenne la situation de [prénom de l'enfant],</p> <p>[7.2. heu: bien sûr complètement anonymisée sans mettre le nom deu::h de deu:h de ce qu- de son problème rien du tout,</p>	<p>7.1. э:: в- [prénom de la thérapeute] спрашивает э:: heu:: v- [prénom de T] demande heu::</p> <p>вашег- э:: ваше согласие ей нужно, votr- heu:: de votre accord elle a besoin,</p> <p>она хотела бы э: пример [prénom de l'enfant], elle voudrait heu:: l'exemple de [prénom de l'enfant],</p> <p>[7.2. она говорит естественно все анонимно и elle dit naturellement tout est anonyme et никто ничего, только вы, personne rien, seulement vous,</p>
--	--

Il y a deux facteurs discursifs dont la conjonction est susceptible d'expliquer le recours spontané de l'interprète à un énoncé descriptif en (7.1) :

- 1) l'énoncé de T est une demande, c'est-à-dire un FTA. Le recours de l'interprète à la troisième personne dans le cas d'un FTA est une tactique de distanciation, motivée par un mouvement spontané de l'interprète visant à protéger sa propre face positive. Cette tactique est bien connue et bien documentée dans la littérature (cf. e.g. Shlesinger, 1991, p. 152 ; Mason, 1999, p. 152 ; Knapp-Potthoff, 1992, p. 216). Le seul locuteur de (7.1) est l'interprète, c'est elle qui assume la responsabilité de la vérité du contenu propositionnel. Celui-ci se limite à l'existence d'une demande de T restreinte par un certain contenu. En produisant un énoncé descriptif, l'interprète n'effectue elle-même

¹² Le dièse # est utilisé dans cet article pour indiquer un énoncé incohérent par rapport à l'énoncé précédent.

aucun FTA, elle ne fait que décrire une situation. Par conséquent, les moyens expressifs destinés à adoucir le FTA dans le discours du locuteur primaire (cf. analyse dans la section 2.3) disparaissent dans cette version ;

- 2) notons que pour se distancier de ce FTA, l'interprète ne recourt pas au pronom anaphorique *elle*, mais au prénom de la thérapeute. La demande formulée par T est en rupture complète avec l'interaction institutionnelle (la consultation) qui vient de s'achever. Étant donné cette rupture, le recours au prénom de T est cohérent par rapport à la nécessité de renommer le locuteur primaire pour le replacer dans un autre cadre, personnel cette fois-ci. L'appellatif, seule occurrence pour cette consultation, a pour effet de détacher la personne du rôle institutionnel « thérapeute » : l'interprète souligne ainsi la relation interpersonnelle entre les intervenantes primaires, d'égal à égal, et efface la relation thérapeute-patiente marquée par un différentiel de pouvoir symbolique, ce qui pourrait exercer une pression persuasive sur P.

Le deuxième énoncé descriptif, (8), correspond à un tour de parole de T qui a lieu en finale de la séquence, après plusieurs promesses de T de faire des efforts pour assurer l'anonymat de P dans son article. Juste avant (8), une collègue de T lui a demandé de libérer le cabinet de consultation. Les énoncés (8) et (9) sont produits lorsque T, P et l'interprète sortent de la pièce.

(8) Thérapeute

Interprète

<p>je peux vous vous vous écrire la: heu ce que je voudrais faire, vous l'envoyer et vous me dites à ce moment-là si vous êtes d'accord ou pas hein?</p>	<p>она все значит сделает, вам отправит, elle fera donc tout, vous l'enverra,</p> <p>вы прочитаете. если вы бу- будете в этот <i>vous lirez. si vous n'ê- êtes à ce</i></p> <p>момент не согласны, она не сделает. <i>moment pas d'accord, elle ne le fera pas.</i></p>
--	---

Au niveau des actes illocutoires, l'énoncé primaire comprend le verbe modal *je peux*, qui indique qu'il s'agit d'un acte de suggestion, c'est-à-dire une possibilité parmi d'autres. Au niveau des moyens d'expression, la particule discursive *hein* affectée d'un schéma mélodique montant signale « la volonté de la part de l'énonciateur d'obtenir l'accord de l'interlocuteur sur la proposition qu'il vient d'énoncer » (Delomier, 1999, p. 141). Dans cet énoncé, T *propose* une solution de compromis.

La modalité et le marqueur de recherche d'accord disparaissent dans le discours de l'interprète. Formulé à la troisième personne, son énoncé *informe* P d'un plan d'action établi. Contrairement à l'énoncé de T, qui invite à prolonger la discussion, l'énoncé descriptif de l'interprète se

présente, sur le plan rhétorico-argumentatif, comme une conclusion, favorable à T, mais prenant en compte les arguments et le refus potentiel de la partie adverse.

Cette intervention personnelle de l'interprète, qui remplace une suggestion par un plan d'action présenté comme consensuel (*donc*), soulève deux questions. La première est de savoir ce qui a motivé cet écart par rapport à la visée illocutoire et intersubjective de l'énoncé du locuteur primaire. Bien que la réponse à cette question ne puisse être qu'hypothétique, il nous semble qu'ayant un accès direct au discours des deux locuteurs primaires, l'interprète perçoit, mieux que les deux autres participantes, que chacune des parties a épuisé ses arguments et que la proposition de T est suffisamment acceptable pour la partie adverse pour être imposée sous la forme d'une conclusion, d'autant plus que les trois femmes doivent quitter le cabinet et que la discussion doit être close.

La seconde question est de savoir si l'énoncé de l'interprète pouvait être formulé à la première personne (*Je ferai donc tout, je vous l'enverrai,...*) ou sous la forme de citation avec l'*inquit* (*Elle dit je ferai donc tout, je vous l'enverrai,...*). Pour les deux versions, la réponse est négative. Une telle « citation » serait fautive par rapport au *discours* du locuteur primaire, puisque T n'a pas dit « Je ferai donc tout, ... ». En formulant son énoncé à la troisième personne, l'interprète se positionne en locuteur à part entière car elle endosse la responsabilité du contenu.

L'énoncé (8) est un dernier compromis de T envers P. En l'imposant comme conclusion via un énoncé descriptif, l'interprète exerce une pression persuasive sur P pour qu'elle accepte la proposition de T.

Le troisième énoncé descriptif, (9.1), correspond au tour de parole de P qui suit immédiatement (8). L'énoncé (9.2) représente le contexte subséquent de (9.1).

(9) Patiente

Interprète

<p>9.1. мне абсо-, просто я вот <i>j'ai abso-, simplement voilà je</i></p> <p>прошу так сказать передайте э:: <i>demande en quelque sorte</i> <i>transmettez heu::</i></p> <p>[9.2. потому что я человек такой, <i>parce que je suis quelqu'un comme ça</i> я человек очень: <i>je suis quelqu'un de très:</i> законопослушный, <i>respectueux des lois,]</i></p>	<p>9.1. oui voilà, tout simplement, vraiment, madame demande de rendre la situation heu méconnaissable,</p> <p>[9.2. madame dit je suis quelqu'un qui obéit à la loi et si un jou:r, T : oui oui je comprends bien sûr bien sûr]</p>
---	--

Dans l'énoncé original (9.1), P s'adresse à l'interprète (*transmettez*) : elle la positionne en porte-parole. L'acte illocutoire dénoté par *je demande*, sans que le contenu de la demande soit spécifié, est, lui, adressé à T. La demande est accompagnée de l'adverbe inachevé *abso-*, du marqueur « *npocmo - simplement* » qui a une fonction focalisante (Tommola, 2008, p. 416), et de la particule « *bom - voilà* » qui souligne l'aspect émotionnel de l'énoncé (Kolesnikova, 2012, p. 97). Ces moyens d'expression confèrent un caractère insistant à l'acte de demande.

Le discours de l'interprète répond à l'appel de P : elle accepte la position de porte-parole et, dans son énoncé descriptif, elle *transmet* la demande en reconstruisant le contenu de celle-ci (*rendre la situation méconnaissable*) à partir des arguments avancés par P dans ses tours de paroles précédents. Comme pour tout énoncé descriptif, l'interprète se rend personnellement responsable du contenu de son énoncé. Les marqueurs adverbiaux d'attitude *tout simplement, vraiment*, ne peuvent être attribués qu'à l'interprète, qui manifeste ainsi sa solidarité personnelle avec la demande de P. L'honorifique (*Madame*) utilisé pour nommer P est une sorte d'« argument d'autorité » implicite qui confère plus de solennité à la demande (cf. Kerbrat-Orecchioni, 1992, p. 24)¹³.

Tout comme en (8), un discours-citation de l'interprète (*je demande de rendre la situation méconnaissable*) en (9.1) serait faux par rapport au discours original parce qu'il ne reproduit pas ce qui est *dit* par le locuteur primaire (phrase inachevée, acte directif adressé à l'interprète (*transmettez*)).

En conclusion, dans le cadre de la séquence analysée, l'interprète produit spontanément des énoncés descriptifs

- soit pour des raisons de cohérence, à savoir pour marquer la rupture avec le cadre interactionnel précédent (cf. (7.1)) ;
- soit lorsque le contenu de son énoncé s'écarte, pour des raisons d'efficacité rhétorique, de celui du locuteur primaire (cf. (8) et (9.1)). Dans les trois cas, les énoncés de l'interprète s'alignent sur ou amplifient la stratégie intersubjective ou rhétorique perceptible dans le discours primaire : en (7), l'interprète rapproche interpersonnellement les deux parties ; en (8), elle exerce sur P une pression plus forte que T pour obtenir l'accord de P ; en (9.1), elle exerce une pression persuasive sur T pour lui rappeler son engagement à garantir l'anonymat de P.

¹³ Berk-Seligson (1988) fait par exemple remarquer dans le contexte judiciaire que les justiciables hispanophones qui utilisent les honorifiques dans leurs dépositions orales apparaissent comme plus crédibles aux yeux des jurés.

Situés à des points rhétorico-argumentatifs critiques de la discussion (ouverture, solution de compromis, réaffirmation finale de la condition d'acceptation du compromis), les énoncés descriptifs témoignent de l'engagement intersubjectif et rhétorique de l'interprète aux côtés de chacune des deux parties.

3.3. Discours direct avec l'inquit

Les énoncés dans lesquels le discours direct est introduit par l'inquit (*elle dit je...*) sont plus nombreux que les énoncés descriptifs. La séquence analysée comporte sept¹⁴ occurrences d'inquit. Dans les sept cas, l'inquit est antéposé au discours direct.

Selon Bot (2005), l'inquit, très fréquent dans le discours des interprètes, figure typiquement au début d'un tour de parole, où sa fonction consiste à identifier la personne qui parle. Dans notre séquence, il n'y a qu'une seule occurrence d'inquit au début d'un tour de parole (13.1). Il est indéniable que le recours spontané à l'inquit peut être motivé par des raisons de cohérence, notamment dans le cas d'un changement de locuteur. Ainsi, dans deux de nos exemples, (10.2) et (11.2), l'inquit indique explicitement la transition d'un énoncé descriptif ((10.1) et (11.1)), dans lequel l'interprète assume le rôle de locuteur à part entière, au discours direct. Sans inquit, l'énoncé (10.2), qui ne comporte pas de pronom « je », ne pourrait être attribué qu'à l'interprète en tant que locuteur. Quant à (11.2), où le pronom « je » est bien présent, l'énoncé sans inquit serait incohérent par rapport à (11.1) (*Madame demande de rendre... . # Je suis quelqu'un qui obéit aux lois*).

(10) Thérapeute

Interprète

10.1. euh juste une chose je voulais vous demander eu:h, si vous étiez d'accord, que euh, je prenne la situation de [prénom de l'enfant],	10.1. э:: в- [prénom de la thérapeute] спрашивает э:: heu:: v- [prénom de T] demande heu:: вашег- э:: ваше согласие ей нужно, votr- heu:: de votre accord elle a besoin, она хотела бы э: пример [prénom de l'enfant], elle voudrait heu:: l'exemple de [prénom de l'enfant],
10.2. heu: bien sûr complètement anonymisée sans mettre le nom deu:h de deu:h de ce qu- de son problème rien du tout heu: simplement que c'est une maladie génétique, euh,	10.2. она говорит естественно все анонимно и elle dit naturellement tout est anonyme et никто ничего, только вы, единственное что personne rien, seulement vous, la seule chose qui будет сказано, что это э: генетическая болезнь. sera dite, c'est que c'est heu: une maladie génétique. вот и все. voilà c'est tout.
10.3. et d'ailleurs je peux vous envoyer l'exemplaire, euh donc euh, comme exemple,	10.3 ø
10.4. parce qu'on fait avec la ligue des droits de l'homme, eu:h une brochure	10.4. она говорит потому что мы с лигой по э: э: elle dit parce qu'avec la ligue des heu: heu:

¹⁴ Dont six sont reproduites dans cet article.

pour dénoncer euh donc la façon dont la Belgique heu traite les régularisations médicales,	правам человека э:: хотим э:: издать э: брошюру, <i>droits de l'homme heu:: nous voulons heu: publier heu: une brochure,</i> и там показать вот такие вот возмутительные примеры (...) <i>et y montrer voilà ce genre voilà d'exemples révoltants (...)</i>
--	---

(11) Patiente

Interprète

11.1. мне абсо-, просто я вот <i>j'ai abso-, simplement voilà je</i> прошу так сказать передайте э:: <i>demande en quelque sorte transmettez heu::</i> 11.2. потому что я человек такой, <i>parce que je suis quelqu'un comme ça</i> я человек очень: <i>je suis quelqu'un de très:</i> законопослушный, <i>respectueux des lois,</i> 11.3. и мне страшно. <i>et j'ai peur.</i>	11.1. oui voilà, tout simplement, vraiment, madame demande de rendre la situation heu méconnaissable, 11.2. madame dit je suis quelqu'un qui obéit à la loi et si un jour, <i>[T : oui oui je comprends bien sûr bien sûr]</i> 11.3. je ne voudrais pas avoir des ennuis avec les autorités. <i>[T : Bien sûr.]</i>
---	---

De manière similaire, en (12.2), l'inquit indique le transfert de la parole d'un tiers (un locuteur hypothétique du discours rapporté : *est-ce qu'un jour ça peut arriver que (...) les autorités disent...*) au locuteur primaire (*Et Madame dit...*).

Notons, à propos de cet exemple, que l'inquit constitue l'espace énonciatif du locuteur citant, en l'occurrence de l'interprète. Les marqueurs énonciatifs qui y apparaissent relèvent donc de la subjectivité de l'interprète. En (12.2), c'est le cas de l'adverbe d'attitude *justement*, qui exprime un jugement de valeur personnel de l'interprète.

(12) Patiente

Interprète

12.1. а если в дальнейшем, <i>et si à l'avenir,</i> допустим, у кого-то возникнут вопросы, <i>disons, quelqu'un a des questions,</i> вот вы здесь назвали конкретного, там во:т реБЕНка, а::: <i>voilà ici vous avez cité, là voilà : cet enfANT concret, mai:::s</i> назовите пожалуйста имя, <i>donnez s'il vous plaît le prénom,</i> фамилию и что это за ситуация, и досье (...) <i>nom de famille et quelle est la situation, et le dossier,</i> 12.2. то есть я бы не хотела чтобы я в этой ситуации там э::: <i>c'est-à-dire je ne voudrais pas que dans cette situation-là je heu:::</i> я так боЮсь потерять вот то, <i>j'ai tellement pEUR de perdre voilà,</i>	12.1. euh est-ce qu'euh un jour ç: ça peut arriver que:: voilà, justement, suite de cette publication euh, v:- les autorités disent voilà, vous avez décrit un cas, on voudrait bien savoir qui est derrière ce cas, on voudrait bien avoir le nom prénom et le numéro du dossier, (...) 12.2. et madame dit justement parce que je ne voudrais pas que// <i>[T : non non pas du tout hein]</i>
---	---

как говорится, то что мы приобрели, <i>ce que, comme on dit, ce que nous avons acquis,</i> 12.3. во:т и: я переживаю за это. <i>voi::là et: je m'inquiète pour ça.</i>	12.3 ø
--	--------

Les occurrences (10.2), (11.2) et (12.2) pourraient faire croire que le recours à l'inquit n'est motivé que par des facteurs, évidents, de cohérence. Cependant, il y a une autre propriété, plus générale, qui caractérise tous les énoncés introduits par l'inquit dans la séquence analysée : ils mettent tous en jeu l'image personnelle du locuteur primaire. Tous ces énoncés contiennent en effet

- soit (i) des arguments relevant de l'*ethos* du locuteur (ses compétences, sa solidarité, son intégrité). Ainsi, en (10.4), l'inquit introduit un argument relatif à l'*ethos* de T. Cette preuve par l'*ethos* crée l'image d'un locuteur compétent (*avec la Ligue (...) nous voulons publier une brochure*), intègre et solidaire (*montrer ce genre d'exemples révoltants*). En attribuant explicitement les propos mentionnés à T, l'interprète signale implicitement que c'est le locuteur lui-même qui construit son image dans et par son discours. On trouve la même motivation en (11.2), où l'inquit introduit un argument qui construit l'*ethos* de P (intégrité, obéissance aux lois) ;
- soit (ii) un acte illocutoire de promesse (l'engagement personnel du locuteur à effectuer une action). Toutes les restitutions d'un acte illocutoire de promesse sont introduites par l'inquit. C'est le cas en (13.1) et (13.2), tout comme en (10.2), où il y a en outre le facteur de cohérence qui intervient ;
- soit (iii) des arguments, relevant du *pathos*, dans lesquels le locuteur évoque son état émotionnel. Ce dernier type d'argument — dans notre séquence, l'argument de la peur — devait normalement figurer en (12.2). Cependant, l'énoncé de l'interprète est interrompu par T. Notons que l'argument de la peur ((11.3) et (12.2)), auquel s'ajoute l'argument de l'inquiétude (12.3), preuves par le *pathos*, restent inaccessibles à T. En (11.3), l'argument de la peur est remplacé, dans la version de l'interprète, par un argument relevant du *logos* (*je ne voudrais pas avoir des ennuis avec les autorités*), tandis que l'énoncé en (12.2) reste inachevé.

(13) Thérapeute

Interprète

13.1. non, je c'est vraiment à titre d'exEMple hein, heu:, 13.2. et donc je ferai vraiment très attenTION aux informations que je	13.1. говорит нет это все будет сделано абсолютно анонимно, абсолютно анонимно, <i>elle dit non ce sera fait absolument anonymement,</i> <i>absolument anonymement,</i> 13.2. она говорит я поработаю над тем э: чтобы э: <i>elle dit je ferai en sorte heu: que heu:</i>
--	--

fournis pour ne pas heu heu permettre
quoi que ce soit comme lien avec votre
dosSIER hein,

э: в- во время описания было невозможно
heu: p- pendant la description il soit impossible
даже приблизительно догадаться о ком речь.
même approximativement de deviner de qui il s'agit.

Dans la littérature, le recours de l'interprète à l'inquit n'est pas souvent distingué des énoncés descriptifs¹⁵. Les deux types d'énoncés sont généralement mentionnés sous l'étiquette d'« énoncés à la troisième personne ». Bien connus en tant que « tactique de distanciation » (cf. section 3.2), ces énoncés sont généralement expliqués par la tendance spontanée des interprètes à protéger leur propre face positive lorsque le locuteur primaire effectue un acte illocutoire menaçant (un FTA) pour l'une des faces de son interlocuteur. On mentionne souvent, pour le contexte médical, le recours à la troisième personne pour restituer l'annonce d'une mauvaise nouvelle par le médecin ou sa réponse non préférée ou évasive à une question du patient (Van de Mierop, 2012) ; pour le contexte judiciaire, le prononcé de la décision par le juge (Berk-Seligson, 1990, p. 115-116) ou des questions agressives adressées à la personne interrogée (Cheung 2012).

Le cadre quasi privé et le contenu, éminemment argumentatif, de la séquence analysée diffèrent des interactions strictement institutionnelles dans les secteurs médical ou judiciaire. Dans notre cas d'étude, les occurrences de l'inquit suggèrent qu'en plus des considérations de cohérence, l'interprète a une nette tendance à indiquer explicitement que c'est le locuteur primaire *en personne* qui parle lorsque l'énoncé contient des arguments qui l'engagent personnellement.

Ce mouvement spontané de l'interprète pourrait être interprété comme une sorte de distanciation. Cependant, les motivations de cette distanciation ne sont pas les mêmes que dans le cas d'un FTA. Certes, un acte de promesse est bien un FTA, mais cet acte n'est pas menaçant pour les faces de l'interlocuteur. Il n'est menaçant que pour la face négative du locuteur lui-même (son engagement à effectuer une action restreint sa liberté), ainsi que pour sa face positive, qu'il risque de « perdre » s'il ne tient pas sa promesse. C'est un acte dans lequel, selon Wierzbicka (1987, p. 207), le locuteur offre sa *crédibilité personnelle* en guise de garantie.

Les arguments relatifs à l'*ethos* du locuteur sont tout aussi personnels. D'ailleurs, l'*ethos* n'est pas autre chose que la *construction de la crédibilité* du « moi » du locuteur, une image discursive de lui-même construite par lui-même (cf. Amossy, 2010, p. 5). À l'opposé du FTA, la preuve par l'*ethos* est un *Face Flattering Act* (un FFA). Cependant, cet acte ne vise pas à flatter la face positive de l'interlocuteur mais à présenter sa propre face positive sous une lumière favorable.

¹⁵ Voir cependant Bot (2005), dont l'étude fait une distinction claire entre les différents types de discours rapporté dans les restitutions de l'interprète.

Dans le contexte argumentatif de la séquence analysée, l'interprète s'adapte spontanément aux mouvements argumentatifs des locuteurs. L'inquit apparaît dans son discours pour signaler que le locuteur primaire engage sa crédibilité (dans un acte de promesse), s'engage dans la construction de sa crédibilité (la preuve par l'*ethos*) ou exprime son état émotionnel (la preuve par le *pathos*), c'est-à-dire qu'il accomplit des actes discursifs qui ne peuvent être effectués que par lui-même.

4. Conclusion

Les auteurs qui se sont penchés sur l'emploi des énoncés à la troisième personne dans le discours de l'interprète sont plusieurs à observer que ces énoncés sont plus fréquents dans l'interprétation des tours de parole des représentants institutionnels tels que le juge (Cheung, 2012 ; Angermeyer, 2009), le médecin (Van de Mierop, 2012), le psychothérapeute (Bot, 2005)¹⁶. Les explications proposées évoquent, d'une part, une tendance à utiliser l'inquit pour marquer « la voix de l'autorité », et d'autre part, un alignement spontané de l'interprète, dont la langue maternelle est généralement celle du client ou du patient, avec ce dernier, alignement qui se traduirait par un recours spontané au discours direct (cf. Dubslaff & Martinsen, 2005 ; Angermeyer, 2009).

Nos données, bien que fort modestes, sont conformes au rapport numérique mentionné par les auteurs cités : deux énoncés descriptifs sur trois et cinq cas d'inquit sur sept figurent effectivement dans les tours de la thérapeute. Cependant, étant donné le caractère quasi privé de notre dialogue, ce rapport ne semble être dû ni à l'intention de conférer une « voix d'autorité » à la thérapeute ni à un alignement particulier avec la patiente. Selon nous, il est dû au caractère plus élaboré de l'argumentation de la thérapeute, notamment à la fréquence des preuves par l'*ethos* et de l'acte illocutoire de promesse. Bien entendu, une étude de corpus est nécessaire pour confirmer ou infirmer nos données.

Il est certain que l'inquit est apte à marquer un « argument d'autorité ». En témoignent nos exemples en (11.2) et (12.2), mais ce marqueur y figure justement dans la restitution des tours de la patiente. En ce qui concerne l'alignement de l'interprète de ce dialogue argumentatif, l'analyse de son discours montre que cette interprète expérimentée, tout en s'écartant parfois de ce qui est *dit*, s'aligne sur les objectifs communicatifs de chacune des parties en mettant les moyens rhétoriques qui sont à sa disposition au service de ces objectifs.

¹⁶ Ainsi, Bot (2005) constate qu'environ 70% des cas de discours direct avec l'inquit de son corpus se trouvent dans la restitution des tours du thérapeute.

Les études portant sur l'interprétation de dialogue tiennent de plus en plus souvent compte du niveau pragmatique du discours des locuteurs primaires et de l'interprète¹⁷, et en particulier des actes illocutoires et de la gestion des relations intersubjectives (gestion des faces) dont les fondements ont été posés par la théorie de la politesse de Brown & Levinson (1987). Nous nous sommes attachées à montrer, dans cette étude de cas, que la gestion des faces et les actes illocutoires sont, à leur tour, subordonnés aux niveaux supérieurs, plus abstraits, du sens pragmatique, à savoir les niveaux rhétorique et argumentatif, lorsque ces derniers sont présents dans le discours. Bien sûr, le cas que nous avons sélectionné se prête particulièrement bien à illustrer la pertinence de ces niveaux. Cependant, des mouvements argumentatifs et des stratégies rhétoriques peuvent être présents dans tout type de dialogue, y compris dans des interactions strictement institutionnelles.

¹⁷ Au sujet de la pertinence des aspects pragmatiques pour l'étude de l'interprétation de dialogue, cf. Mason & Stewart (2001).

- Aristote. (2007). *Rhétorique*. (P. Chiron, Trad.). Paris : Flammarion.
- Amossy, R. (2010). *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*. Paris: Presses universitaires de France.
- Angermeyer, Ph. (2009). Translation style and participant roles in court interpreting. *Journal of Sociolinguistics* 13(1): 3-28.
- Anscombre, J.-C. (2004). L'imparfait d'atténuation : quand parler à l'imparfait c'est faire. *Langue française* 142(1): 75-99.
- Bancroft, M. (2005). *The Interpreter's World Tour: An Environmental Scan of Standards of Practice for Interpreters*. National Council on Interpreting in Health Care. Disponible sur <http://www.ncihc.org>.
- Berk-Seligson, S. (1988). The impact of politeness in witness testimony: The influence of the court interpreter. *Multilingua* 7(4): 411-439.
- Berk-Seligson, S. (1990). *The Bilingual Courtroom*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Blakemore, D. & Gallai, F. (2014). Discourse markers in free indirect style and interpreting. *Journal of Pragmatics* 60: 106-120.
- Bot, H. (2005). Dialogue interpreting as a specific case of reported speech. In F. Pöchhacker & M. Shlesinger (Éd.), *Healthcare Interpreting: Discourse and Interaction* (Numéro spécial de *Interpreting* 7 (2), p. 237-261).
- Brown, P., & Levinson, S. C. (1987). *Politeness: Some Universals in Language Usage*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Cheung, A. (2012). The use of reported speech by court interpreters in Hong Kong. *Interpreting* 14(1): 73-91.
- Delomier, D. (1999). 'Hein', particule désémantisée ou indice de consensualité? *Faits de langues* 7(13) : 137-149.
- Dominicy, M. (2015). L'Éloge, le blâme et la représentation discursive des choix éthiques. *Rivista Italiana di Filosofia del Linguaggio* 9: 48-86.
- Dubslaff, F. & Martisen, B. (2005). Exploring untrained interpreters' use of direct *versus* indirect speech. *Interpreting* 7(2): 211-236.
- Ekberg, K. & Le Couteur, A. (2015). Clients' resistance to therapists' proposals: Managing epistemic and deontic status. *Journal of Pragmatics* 90: 12-25.
- Frege, G. (1892/1960). Über Sinn und Bedeutung. *Zeitschrift für Philosophie and Philosophische Kritik*, 25-50. Trans. In P. Geach & M. Black (eds), *Translations from the Philosophical Writings of Gottlob Frege*, 56-78. Oxford: Blackwell.
- Gallez, E., & Reynders, A. (2015). Court interpreting and classical rhetoric. Ethos in interpreter-mediated monological discourse. *Interpreting*, 17(1), 64-90.
- Goffman, E. (1981). *Forms of Talk*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Johnen, T. & Meyer, B. (2007). Between connectivity and modality: Reported speech in interpreter mediated doctor-patient communication. In Rehbein J., Hohenstein C. & Pietsch (eds), *Connectivity in Grammar and Discourse*, 395-417. Amsterdam: Benjamins.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1992). *Les interactions verbales. Tome II*. Paris: Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2011). *Le discours en interaction*. Paris: Armand Colin.

- Knapp-Potthoff, A. (1992/2005). Secondhand politeness. In R.J. Watts, S. Ide & K. Ehlich (eds), *Politeness in Language: Studies in its history, theory and practice*, (2nd edition), 203-218. Berlin: Walter de Gruyter.
- Macagano, F. & Walton, D. (2010). The argumentative use of emotive language. *Revista Iberoamericana de argumentación* 1(1): 1-33.
- Kolesnikova, S. (2012). *Русские частицы. Семантика, грамматика, функции*. Москва: Флинта: наука.
- Mason, I. (1999). Introduction. *The Translator. Special Issue. Dialogue Interpreting*, 5(2), 147-160.
- Mason, I. & Stewart, M. (2001). Interactional pragmatics, face and the dialogue interpreter. In I. Mason (ed.), *Triadic Exchanges: Studies in dialogue interpreting*, 51-70. London: Routledge.
- Nølke, H., Fløttum, K. & Noren, C. (2004). *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris: Kimé.
- Searle, J. R. (1969). *Speech Acts*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Shlesinger, M. (1991). Interpreter latitude vs. due process: Simultaneous and consecutive interpretation in multilingual trials. In S. Tirkkonen-Condit (ed.), *Empirical Research in Translation and Intercultural Studies*, 147–155. Tübingen: Günter Narr.
- Siebold, K. & Busch, H. (2015). (No) need for clarity: Facework in Spanish and German refusals. *Journal of Pragmatics* 75: 53-68.
- Traverso, V. (2002). Transcription et traduction des interactions en langue étrangère. *Cahiers de praxématique*, 39, 77-99.
- Tommola, H. (2008). « Прямо прямо идёт, а с нею не разминешься ». О статусе дискурсивных слов и частиц. *Slavica Helsingiensia*, (35), 410-420.
- Van De Mierop, D. (2012). The quotative ‘he/she says’ in interpreted doctor-patient interaction. *Interpreting* 14(1): 92-117.
- van Eemeren, F. & Grootendorst, R. (1984). *Speech Acts in Argumentative Discussions: A theoretical model for the analysis of discussions directed towards solving conflicts of opinion*. Dordrecht: Floris Publications.
- van Eemeren, F., & Houtlosser, P. (1999). Strategic manoeuvring in argumentative discourse. *Discourse Studies*, 1(4), 479-497.
- van Eemeren, F., & Houtlosser, P. (2000). Rhetorical analysis within a pragma-dialectical framework. *Argumentation*, 14, 293-305.
- Vion, R. (2004). Modalités, modalisations et discours représentés. *Langages* 156(4) : 96-110.
- Vion, R. (2006). Modalisation, dialogisme et polyphonie. In L. Perrin (éd.), *Recherches linguistiques, Université de Metz* 28 : 105-123.
- Vološinov, V. (1930/2010). *Marxisme et philosophie du langage*. Trad. du russe P. Sériot et I. Tytkowski-Ageeva. Limoges : Lambert-Lucas.
- Wadensjö, C. (1997). Recycled information as a questioning strategy: Pitfalls in interpreter mediated talk. In S. E. Carr, R. Roberts, A. Dufour & D. Stein (eds), *The Critical Link: Interpreters in the community*, 35–52. Amsterdam: John Benjamins.
- Walton, D. (2012). Using argumentation schemes for argument extraction: A bottom-up method. *International Journal of Cognitive Informatics and Natural Intelligence* 6(3): 33-61.

Wierzbicka, A. (1987). *English Speech Verbs: A semantic dictionary*. New York: Academic Press.

White, P. (2003). Beyond modality and hedging: A dialogical view of the language of intersubjective stance. *Text* 23(2): 259-284.

Wilson, D. & Sperber, D. (2012). Explaining irony. In D. Sperber & D. Wilson (eds), *Meaning and Relevance*, 123-146. Cambridge: CUP.

Conventions de transcription

Symbole notationnel	Phénomène transcrit
[indique le début d'un chevauchement de parole
//	interruption abrupte du locuteur A par un locuteur B, sans phénomène de chevauchement de la parole
.	courbe intonative descendante
,	courbe intonative continue (intonation légèrement montante ou maintenue au même niveau que précédemment)
?	courbe intonative ascendante
:	allongement du son précédent. Les deux points sont répétés en fonction de la durée perçue de l'allongement
(...)	passage omis
majuscules	saillance perceptuelle (élévation de volume, accentuation marquée)
/italique/	description des éléments paraverbaux (rires, inspirations, etc.)
[italique]	omission d'éléments identifiant les interlocuteurs, afin de préserver l'anonymat
élément en gras	mise en évidence des éléments centraux pour l'analyse